

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

(Articles 2288 à 2320 du Code Civil)

(L'original est conservé par l'établissement, une copie est remise à chaque caution)

Entre :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

Pour l'établissement :

Représenté par LE DIRECTEUR

D'une part,

ET

M....., né(e) le....., à

demeurant.....

.....

Caution signataire du présent engagement *(joindre une copie de la pièce d'identité recto verso de la personne caution)*

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

M. (nom du résident)..... a conclu avec M. Frédéric DUBOIS,
Directeur,

un contrat de séjour en date du.....

La durée de ce contrat de séjour est indéterminée.

A la signature, le montant du prix de journée et du tarif de dépendance applicable est de (tarif de l'année en cours) :

Somme en toutes lettres :

Ce montant est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Général.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Je soussigné(e)

déclare me porter caution solidaire de M (nom du résident)

Après avoir pris connaissance du Contrat de séjour et du Règlement de fonctionnement, le signataire du présent contrat déclare se porter caution solidaire et s'engage à ce titre au profit de l'établissement, à satisfaire aux obligations du résident qui résultent du contrat de séjour et du Règlement de fonctionnement pour le paiement :

- Des frais de séjour, hébergement et dépendance, fixés chaque année par arrêté du Président du Conseil Général,
- Des charges récupérables et réparations éventuelles,
- De toutes les sommes que pourrait devoir M (nom du résident)..... en vertu du contrat de séjour conclu visé ci-dessus.

La présente caution renonce expressément au bénéfice de division et de discussion.

La présente caution est souscrite au profit de l'établissement pour toute la durée du contrat de séjour, sous réserve qu'à chaque révision des frais de séjour elle n'ait pas dénoncé le cautionnement dans un délai de deux mois après en avoir été informée.

La présente caution reconnaît en outre être informée de la situation financière du débiteur cautionné.

